



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.072
portant sur

**La modification en cours d'exécution du marché 2024-009 relatif à
l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire
du Moulin à Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2024-009 relatif à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du Moulin à Ingré dont le titulaire-mandataire est la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, 1 rue des Muids, 45140 Ingré.

Lors de la réalisation des travaux des ajustements se sont avérés nécessaires pour la parfaite réalisation des travaux.

Il convient de rajouter la fourniture et la mise en place d'une toile tissée y compris fixation aux moyens d'agrafes métalliques ainsi que la purge sur environ 40m² ainsi que l'évacuation pour un montant de 1 831,70 € HT.

Ce rajout a pour incidence une plus-value de 1 831,70 € HT, soit 2 198,04 € TTC, soit 0,37%.

Le montant initial du marché était estimé à : 490 078,72 € HT, soit 588 094,46 € TTC.

Le nouveau montant du marché est estimé à : 491 910,42 € HT, soit 590 292,50 € TTC.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires sur la base du bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement. Ils sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **30 SEP. 2024**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 SEP. 2024**

Publié ou notifié-le : **30 SEP. 2024**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | DC_24_072 |
| Objet : | La modification en cours d'exécution du marché 2024-009 relatif à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du Moulin à |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-09-30 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20240930-DC_24_072-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240930-DC_24_072-AR-1-1_0.xml | text/xml | 963 o |
| Annexe (Décision arrêtant le projet) Nom original : DC.24.072 - MECE BSTP-J.RICHARD.pdf Nom métier : 21_DA-045-214501694-20240930-DC_24_072-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 220.3 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 30 septembre 2024 à 16h17min05s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 30 septembre 2024 à 16h17min06s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 30 septembre 2024 à 16h17min09s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 30 septembre 2024 à 16h17min37s | Reçu par le MI le 2024-09-30 |